

« vrai, ne vous sont pas exclusifs; vous faites généreusement  
 « participer à leur profit vos voisins et les étrangers même  
 « qui ne participent pas à vos charges; mais ceci importe peu:  
 « le gouvernement ne peut vous subventionner, il faut donc  
 « que vous vous subventionniez vous-mêmes; et pour  
 « prix de la permission qui vous est *octroyée* de vous imposer  
 « de dures charges destinées à pourvoir à cette subvention  
 « indispensable, il reste bien entendu que, dans aucun  
 « cas, vous ne pourrez, en fait d'objets imposés déjà par le  
 « gouvernement, vous dispenser de donner au trésor public  
 « une part plus considérable que la vôtre dans le produit  
 « des taxes d'octroi que vous établirez. »

Tel est à ce qu'il semble dans son exacte vérité le résumé de la portée de la loi et des principes qui la régissent en fait d'octroi.

Il est encore un point de vue sous lequel il est utile d'en considérer l'influence. Cette surcharge de dépense mahabilement imposée à l'ouvrier porte en définitive sur l'industrie spéciale à chaque localité, et constitue une entrave réelle, nuisible au développement de la richesse nationale.

La raison et la justice s'accordent pour poser en principe que les salaires doivent être proportionnés *au moins* avec la dépense strictement nécessaire pour l'existence matérielle de l'ouvrier et de sa famille. Or, on a vu que sur 1200 fr. de salaires l'octroi prélève 153 fr., c'est à dire près de 13 p. *o/o*. Ce prélèvement augmente nécessairement la dépense imposée à la famille ouvrière; et, en vertu du principe équitable qui vient d'être posé, cette augmentation doit se compenser par une augmentation égale des salaires. Les 13 p. *o/o* prélevés par l'octroi sont donc, en définitive, une augmentation réelle ajoutée par l'impôt au prix de revient de la marchandise. Cette augmentation place l'industrie lyonnaise dans une position relative défavorable; et il suffit peut-être de cette surcharge, au moins mal entendue, pour interdire l'accès des marchés étrangers à quelques uns de nos produits.